



PROCEDURE D'ADHESION ANACOFI - IOBSP

Veillez trouver ci-dessous le descriptif précis des différentes étapes de la procédure d'adhésion à l'ANACOFI-IOBSP :

Si vous n'êtes pas membres d'un réseau ou d'une association membre ou confédéré de l'ANACOFI, vous avez l'obligation d'adhérer à l'ANACOFI (association mère).

Les formulaires d'adhésion pour chaque association sont mis à disposition sur le site web de l'ANACOFI : <http://www.anacofi.asso.fr/fr/article/general/adherer---renouveler-37.html>

A Retenir :

- Il est nécessaire de nous faire parvenir votre dossier COMPLET au minimum **1 semaine** avant la date du Conseil (précisé sur l'accueil du site internet) afin que nous puissions revenir vers vous s'il manque des éléments.
- N° ORIAS est devenu le numéro unique pour les courtiers en assurance, IOBSP et les CIF.

L'admission du candidat est approuvée par le Conseil d'administration, ou par une commission d'admission, constituée par le Conseil d'administration et présidée par un des membres du bureau (le Président, le Secrétaire général ou le Vice-Président). La composition de cette commission pourra varier au gré des décisions du Conseil d'Administration.

Information décision du conseil d'administration ou commission d'admission :

Pour les dossiers acceptés :

- Un e-mail vous sera envoyé pour vous notifier l'acceptation de votre dossier
- Votre espace adhérent sera créé par la suite.

Pour les dossiers refusés :

- Le refus du conseil d'administration ou commission d'admission vous sera adressé par courrier postal
- Votre dossier pourra être présenté uniquement 3 fois au conseil d'administration ou la commission d'admission.

Cotisations :

Interne :

- Entre 275€ et 1100€ pour la cotisation ANACOFI (selon critères détaillés dans le formulaire)
- Entre 25€ et 100€ pour la cotisation IOBSP (selon critères détaillés dans le formulaire)

Externe :

Pour information, il convient de ne pas oublier la contribution ACPR au titre du courtage et/ou d'IOB s'élevant à 150€/an et également la cotisation de l'ORIAS de 30€/ catégorie (Courtage, IOBSP et CIF).



ORIAS :



Vous devez être déjà enregistré dans une catégorie IOBSP au sein de l'ORIAS.

Obligations de Formation IOBSP :



A compter de mars 2017, vous devrez réaliser 7h de formation en IOBSP.

L'ANACOFI-IOBSP met à disposition de nombreux modules :

<http://www.formations-anacofi.fr/>

MENTION OBLIGATOIRE K-BIS

Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement

Dans la rubrique « Activités principales » :

- L'article R.519-4 I 1° du code monétaire et financier énonce que le courtier doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés pour l'activité de « *courtage en opérations de banque et services de paiement* ».
- L'ORIAS accepte également la mention « *courtier en opérations de banque et en services de paiement* ».

Les autres catégories d'IOBSP (mandataires) n'ont pas l'obligation de faire apparaître cette activité sur le K-Bis.

Contact RC PRO pour les membres ou futurs membres de l'ANACOFI :

Afin de bénéficier d'un tarif préférentiel par le biais de l'association, merci de contacter l'un des courtiers ou assureurs qui ont bâti des contrats spécifiques pour nos membres :

- ORIA (CHARTIS) contrat groupe, tel : 01 34 04 03 03
- AON FRANCE contrat groupe, tel: 01 47 83 08 78
- BDJ: Melinda ALVES, souscription + sinistre, tel : 01 56 37 01 77
- ADD VALUE ASSURANCES (Intercaution Assurances) (pas de contrat groupe mais 5 compagnies RC référencées, tel : 01 30 10 18 43) - 2 boulevard de la gare, 95210 St Gratien.
- CGPA : 01 44 01 00 80
- GALIAN: service commercial : 0 820 87 60 00
- MATRISCX : Florent Francesconi, tel : 01 79 36 05 12

CES RC PRO NE SONT PAS OBLIGATOIRES, NOUS ACCEPTONS TOUTES LES RC PRO ASSURANT L'ACTIVITE CONCERNEE.



Contact ANACOFI/ ANACOFI-CIF et ANACOFI-SASU

| PERSONNELS SALARIES INTERNES | FONCTION | COORDONNEES |
|---|--|--|
| <u>PERMANENCE RELATION ADHERENTS :</u> | | |
| Leslie RAFANANENENA | Responsable Relations Adhérents et Permanence (plutôt adhésions) | 01 53 25 50 80/ l.ali@anacofi.asso.fr |
| Doriane CRETEL | Assistante Relations Adhérents et Permanence (plutôt renouvellements) | 01 53 25 50 80 / d.cretel@anacofi.asso.fr |
| Cécile BOUCHER | Assistante Relations Adhérents et Permanence | 01 53 25 50 80 / c.boucher@anacofi.asso.fr |
| Julie BRUN –ROPERT | Responsable Formations | 01 53 25 50 85 / j.brun@anacofi.asso.fr |
| Maud GUILLERMIN | Assistante Relations Adhérents / <u>Formation</u> / Facturation | 01 53 25 50 82 / m.guillermin@anacofi.asso.fr |
| <u>PERMANENCE JURIDIQUE :</u> | | |
| Deborah PEROU | Juriste | d.perou@anacofi.asso.fr |
| Yannick LOUBAKI | Juriste | y.loubaki@anacofi.asso.fr |
| Frédéric GOLINSKI | Contrôleur Général Toutes Zones et Nord. | 01 40 02 05 48 / f.golinski@anacofi.asso.fr |
| Gérard DOUIN | Contrôleur Ile de France | gerarddouin@aol.com |
| Christian de FONTAINE | Contrôleur | 01 40 02 05 48/ c.defontaines@anacofi.asso.fr |
| Ophélie BEAUVOIS | Contrôleur | 01 40 02 05 47/ o.beauvois@anacofi.asso.fr |
| Cédric IVAGNES | Contrôleur / Juriste | 01 40 02 09 22 |
| Stéphane LION | Contrôleur | s.lion@anacofi.asso.fr |
| Sonia LAVIGNE | Comptabilité et Administratif (facturation) | 01 40 02 00 80 / s.lavigne@anacofi.asso.fr |
| Carine LIONNET | Relations Partenaires, universités, référencement | 01 40 02 96 51/ c.lionnet@anacofi.asso.fr |
| Pierre CASSAGNE | ANACOFI SERVICES / Notation | p.cassagnes@anacofi.asso.fr |
| Marie LALANDE | Secrétaire de Direction | m.lalande@anacofi.asso.fr |